

/AJ

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-308 DU 29 JUIN 1997

Chargeant Monsieur Sévérin ADJOVI,
Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de la Défense Nationale,
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 02 juillet 1997.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 avril 1996 portant composition du
Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Sévérin ADJOVI, Ministre
délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense
Nationale, est chargé d'assurer l'intérim.

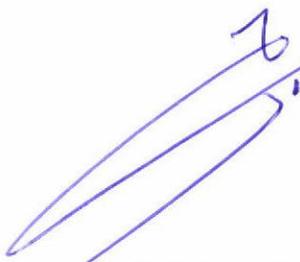
Article 2.- Il est délégué à Monsieur Sévérin ADJOVI durant cette période,
les pouvoirs de Chef de Gouvernement.

.../...

Article 3. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 JUIN 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Mathieu KEREKOU. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 AUTRES
MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-